

Après avis unanimement favorable du Comité technique du 7 décembre 2018, du conseil académique du 13 décembre 2018
Présenté en Conseil d'administration du 20 décembre 2018



Schéma Directeur du Handicap

Janvier 2019 à décembre 2020

Après avis unaniment favorable du Comité technique du 7 décembre 2018, du conseil académique du 13 décembre 2018
Présenté en Conseil d'administration du 20 décembre 2018

Sommaire

Schéma Directeur du Handicap	1
Références réglementaires	3
1. Etudiants : Accueil et accompagnement	5
2. Personnels : Recrutement, maintien dans l'emploi et sensibilisation	10
3. Offre de formation et insertion professionnelle	14
4. Thématiques et projets de recherche	16
5. Accessibilité	18
Glossaire	20

Introduction

L'inclusion des personnes en situation de handicap est une préoccupation majeure de notre établissement, c'est pourquoi l'Université du Mans s'engage dès aujourd'hui dans la rédaction de son Schéma Directeur du Handicap, en respect de la charte université-handicap du 4 mai 2012 et de la loi ESR du 22 juillet 2013.

Cette démarche nécessite de valoriser les actions que nous mettons en œuvre au quotidien et de proposer une feuille de route faisant preuve de l'engagement de notre établissement dans ce domaine. Nous avons souhaité qu'il soit construit par et pour les usagers de notre Université des campus du Mans et de Laval.

L'objectif que nous affichons clairement est le suivant : faire en sorte que tous les usagers, étudiants et personnels en situation de handicap, puissent trouver leur place, poursuivre leurs études ou leurs carrières dans les meilleures conditions possibles. Notre Schéma Directeur, validé par un comité de pilotage¹ et par les instances de l'Université avant la fin de l'année 2018, est notre guide pour les deux années à venir.

Références réglementaires

Loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés : Chaque employeur de plus de 20 salariés, a l'obligation d'employer des personnels BOE (Bénéficiaires de l'obligation d'emploi) à hauteur de 6% de l'effectif total.

Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap : elle définit ainsi la notion de Handicap : « *Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.* ».

¹ Composition du comité de pilotage : Vice-présidente du Conseil d'administration, Vice-présidente de la Commission Formation et vie universitaire, Vice-présidente étudiante, Directrice générale des services, Directeur des ressources humaines, Correspondant handicap pour les personnels, Responsable du Relais Handicap pour les étudiants, Responsable du Pôle Qualité de Vie au Travail.

Après avis unanimement favorable du Comité technique du 7 décembre 2018, du conseil académique du 13 décembre 2018
Présenté en Conseil d'administration du 20 décembre 2018

Cette même loi reconnaît également le droit d'accès aux formations de l'enseignement supérieur dans son article 20 (codifié par l'article L.123 4.1 du code de l'Education) : *« les établissements d'enseignement supérieur inscrivent les étudiants handicapés ou présentant un trouble de la santé invalidant dans le cadre des dispositions réglementant leur accès au même titre que les autres étudiants, et assurent leur formation en mettant en œuvre les aménagements nécessaires à leur situation dans l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études ».*

Enfin, l'article 41 de cette loi encadre les mesures devant être prises en matière d'accessibilité du bâti, pour tout établissement recevant du public.

Le décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap garantit l'égalité des chances avec les autres candidats. Il sera par la suite **accompagné de la circulaire n°2011-220 du 27-12-2011** qui codifie les modalités d'aménagements des examens et concours.

En 2007, la « Charte Université/Handicap » signée entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le Ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité, le Secrétariat d'Etat chargé des solidarités et la Conférence des Présidents d'Université, promeut la création d'un service d'accueil des étudiants en situation de handicap dans les Universités et la désignation d'un responsable pour chacun d'eux. **Cette Charte a ensuite été révisée en 2012** pour consolider le dispositif existant et accentuer le développement de l'accompagnement des étudiants vers l'insertion professionnelle, mais également pour développer la politique des ressources humaines en matière de handicap.

Depuis 2007, l'Université du Mans dispose d'une **convention avec la « Maison Départementale des Personnes Handicapées » (MDPH)** de la Sarthe, permettant d'accréditer les médecins du Centre de Santé Universitaire Médico-Psycho-Social par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées » (CDAPH). Les démarches des étudiants pour la reconnaissance de leurs besoins se trouvent ainsi facilitées.

Loi ESR du 22 juillet 2013 : impose la création d'un schéma directeur du handicap qui définit les objectifs que l'établissement poursuit afin de s'acquitter de l'obligation d'emploi.

1. Etudiants : Accueil et accompagnement

Le Relais Handicap offre une permanence d'accueil, d'écoute et d'intervention sur les campus du Mans et de Laval auprès des étudiants en situation de handicap.

Il s'inscrit dans un pôle appelé Pôle Handicap et Vie Etudiante au sein du Service des Etudes et de la Vie Universitaire (SEVU) situé à la Maison de l'Université sur le campus du Mans. Il est composé d'une Responsable et d'une secrétaire administrative.

Ce service inscrit ses missions dans le cadre de la reconnaissance par l'établissement des besoins spécifiques des étudiants.

Il est le premier contact avec les étudiants lors de la phase de recensement de leurs besoins. Il informe des mesures d'accompagnement proposées à l'Université et, à leur demande, prend contact avec l'ensemble des partenaires institutionnels permettant de définir quels seront les futurs aménagements à mettre en œuvre au regard de leurs formations, de leurs lieux de vie, de leurs déplacements sur le campus, etc.

Dans un second temps les étudiants sont reçus par un des médecins du Centre de Santé Universitaire Médico-Psycho-Social (CSUMPS) pour établir les préconisations liées aux troubles avérés ayant des conséquences sur leur scolarité.

Leurs avis permettent de notifier officiellement les plans d'aménagements des étudiants. Ils sont signés pour le Président de l'Université par la Vice-Présidente de la Commission Formation et Vie Universitaire (VP CFVU).

Tout au long de l'année le Relais Handicap accompagne les étudiants en mettant en œuvre les aides humaines et techniques préconisées et en effectuant le suivi de ces dernières. Le Relais Handicap apporte des aides personnalisées de différentes natures en conformité avec les préconisations réglementaires en vigueur.

Ce service peut être sollicité par les étudiants tout au long de l'année pour apporter des modifications aux aménagements déjà existants ou aborder toutes questions relatives à leur situation et leur poursuite d'études.

Le Relais Handicap travaille également en réseau avec de nombreux professionnels comme les Assistantes du Service Social, les directeurs d'études et les responsables de formation, les scolarités et les services dédiés aux examens ou encore les Conseillères d'Orientation Psychologues et les Chargés d'Orientation et d'Insertion Professionnelle du Service Universitaire pour l'Information l'Orientation et l'Insertion Professionnelle (SUIO-IP).

Après avis unanimement favorable du Comité technique du 7 décembre 2018, du conseil académique du 13 décembre 2018
Présenté en Conseil d'administration du 20 décembre 2018

En externe, ce service a développé plusieurs partenariats, notamment avec le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) via les assistantes du Service Social pour l'attribution des logements adaptés et avec Cap Emploi 72 pour l'accompagnement à la recherche de stage ou de premier emploi.

Créé en 2007, Le Relais Handicap voit le nombre d'étudiants en situation de handicap augmenter tous les ans. Pour illustrer cela en quelques chiffres : **94** étudiants identifiés en 2013-2014, **227** étudiants identifiés pour l'année 2017-2018.

Les actions à mener sont donc à la fois individuelles et collectives, chaque étudiant devant recevoir un traitement personnalisé de ses besoins et tous les membres de la communauté devant œuvrer pour que notre université soit plus inclusive.

Pour cela l'Université dispose d'un budget dédié de 80 000 euros en 2018, attribué par le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) pour la mise en œuvre d'aides humaines et techniques.

Actions	Pilotes - partenaires	2019	2020	CIBLE/COUT
Communication auprès des professionnels de l'accompagnement de l'Education Nationale				
Temps d'échanges avec les professionnels de l'enseignement secondaire (enseignants référents de l'Education Nationale), médecins et infirmiers scolaires, Psychologues scolaires des établissements)	Relais Handicap	<i>Pérennisation - Semestre pair</i>	<i>A pérenniser</i>	1 temps d'échange par an avec chaque catégorie de professionnels
Participation à la réunion organisée par le rectorat concernant l'adaptation et la scolarisation des élèves en situation de handicap	Rectorat	<i>Pérennisation - Janvier</i>	<i>A pérenniser</i>	1 temps d'échange par an
Communication auprès des étudiants et futurs étudiants				
Participation aux Journées portes ouvertes	SUIO-IP	<i>A impulser 26 Janvier</i>	<i>Janvier</i>	1 intervention par an

Après avis unanimement favorable du Comité technique du 7 décembre 2018, du conseil académique du 13 décembre 2018
Présenté en Conseil d'administration du 20 décembre 2018

Participation au Kiosque Info Services de l'université	SEVU	<i>Pérennisation – fin août –début septembre</i>	<i>A pérenniser</i>	1 présentation par an
Développement d'un guide pour les étudiants centralisant les informations importantes concernant leur scolarité et plus largement leur vie étudiante	Relais Handicap	<i>A créer</i>		1 guide – 150 €
Diffusion de témoignages d'étudiants en situation de handicap	Service communication – Pôle Ressources Numériques (PRN)	<i>A créer – semestre pair</i>		2 témoignages
Améliorer la communication sur la démarche pour obtenir des aménagements et plus largement sur l'existence du Relais Handicap lors de l'inscription des étudiants	SEVU - Service communication	<i>A créer – rentrée 2019</i>		Mise en ligne sur le site de l'université et sur les supports papier
Communication auprès des usagers de l'université				
Développement d'un réseau de correspondants handicap enseignants/administratifs dans les composantes	Relais Handicap		<i>A impulser</i>	Mise en œuvre dans 1 composante pilote
Présentation du service et des modalités d'accompagnement aux enseignants et aux scolarités	Relais Handicap		<i>A impulser, de façon bisannuelle</i>	1 temps d'échange par an (alternance annuelle enseignants/scolarités)
Participation aux actions de sensibilisation à destination des usagers des campus	Relais Handicap - Pôle Qualité de vie au travail	<i>A pérenniser</i>	<i>A pérenniser</i>	1 fois par an

Après avis unaniment favorable du Comité technique du 7 décembre 2018, du conseil académique du 13 décembre 2018
Présenté en Conseil d'administration du 20 décembre 2018

Participation à la réunion de rentrée des nouveaux personnels	Direction des Ressources Humaines (DRH)	<i>Pérennisation - Jour de la rentrée</i>	<i>A pérenniser</i>	1 présentation par an
Développement de réunions avec les enseignants responsables de formation pour le suivi des étudiants	Relais Handicap	<i>A impulser</i>		1 réunion par semestre dans une composante pilote
Communication auprès des structures locales				
Faire fonctionner le réseau et être reconnu par les associations locales	Relais Handicap		<i>A impulser</i>	5 prises de contact
Identification des partenariats existants pour la vie étudiante	Relais Handicap		<i>A impulser</i>	Liste des partenaires identifiés
Développer les outils internes du Relais Handicap				
Demande d'agrément exception handicap au droit d'auteur ⇒ Développer l'accessibilité des documents	Services Commun de Documentation (SCD)		<i>A demander</i>	1 demande
Mise en place d'outils facilitant le recensement des étudiants et la transmission d'information pour l'aménagement des épreuves.	SEVU - Scolarités	<i>A créer - rentrée 2019</i>		Mise en œuvre d'une procédure par outil

Après avis unanimement favorable du Comité technique du 7 décembre 2018, du conseil académique du 13 décembre 2018
Présenté en Conseil d'administration du 20 décembre 2018

Informations complémentaires – INDICATEURS :

Nombre d'étudiants en situation de handicap identifiés/accompagnés - ratios
Nombre d'étudiants ayant eu une information sur le Relais Handicap avant leur arrivée à l'université
Répartition des étudiants par filières et composantes
Répartition des étudiants par cursus
Nombre d'étudiants sous contrat
Coût annuel des aides humaines
Coût annuel des aides techniques
Nombre d'étudiants reçus lors de manifestations
Nombre d'étudiants/usagers sensibilisés au handicap
Nombre de personnes sensibilisées aux missions du Relais Handicap
Type d'aménagements et nombre

2. Personnels : Recrutement, maintien dans l'emploi et sensibilisation

Depuis septembre 2010, le Correspondant handicap, au sein du Pôle Qualité de vie au travail de la DRH, est l'interlocuteur privilégié pour les personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE).

En référence à la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987, l'Université du Mans est soumise à l'obligation d'employer des personnes en situation de handicap, à hauteur de 6% de l'effectif total.

Au 1er janvier 2018, 42 personnels étaient déclarés auprès de la DRH. En trois ans, le taux d'emploi direct a augmenté, passant de 2.84% en 2014 à 3.65% en 2017.

Pour cela, le Pôle Qualité de vie au travail met en place des actions de communication chaque année dans le but d'informer et de sensibiliser les agents sur le handicap.

Il accompagne également les besoins en aménagement préconisés par le médecin de prévention des personnels.

ACTIONS	PILOTES - partenaires	2019	2020	CIBLE/COUT
Communication - Sensibilisation				
Présentation du Correspondant handicap lors de la journée d'accueil des nouveaux personnels	Pôle Qualité de vie au travail - Correspondant Handicap	<i>A la rentrée de septembre</i>	<i>A la rentrée de septembre</i>	1 fois par an
Sensibilisation à l'ensemble de la communauté universitaire : lors de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées et des demi-journées banalisées pour les actions de formation/information	Pôle Qualité de vie au travail - Relais Handicap	<i>A pérenniser</i>	<i>A pérenniser</i>	Au moins 2 actions par an - 5000€

Après avis unaniment favorable du Comité technique du 7 décembre 2018, du conseil académique du 13 décembre 2018
Présenté en Conseil d'administration du 20 décembre 2018

Communication sur le handicap : Actu'RH (lettre interne bimensuelle), Intranet, Affichage...	Pôle Qualité de vie au travail	<i>A pérenniser</i>	<i>A pérenniser</i>	5 fois par an au minimum
Création d'une affiche personnalisée et de témoignages vidéo de personnels concernés, sur le Handicap au sein de notre Université	Pôle Qualité de vie au travail - PRN - Service communication	<i>A créer</i>		1 affiche, 1 vidéo - 250€
Recrutement				
Ouverture de postes BOE	DRH - Direction	<i>campagne d'emploi</i>	<i>campagne d'emploi</i>	Au minimum 2 par an
Sensibilisation des membres de jury, de comité ou de commission de recrutement	DRH	<i>A créer</i>		
Participation au forum Handi-rencontres, avec pour objectif de recruter des agents en situation de handicap	DRH : Pôle Formation des personnels et recrutement & Pôle Qualité de vie au travail	<i>Au mois de novembre</i>	<i>Au mois de novembre</i>	1 fois par an
Insertion de la mention « poste ouvert à toute personne reconnue travailleur handicapé » dans les appels à candidature	DRH : Pôle Formation des personnels et recrutement	<i>A créer</i>		50% des offres
Transmission des offres d'emploi aux structures spécialisées d'accompagnement vers l'emploi (ex : Cap emploi)	DRH : Pôle Formation des personnels et recrutement	<i>A systématiser</i>		50% des offres
Accompagnement des personnels				
Prise de contact après	Pôle Qualité de vie au travail	<i>A mettre en place</i>		1 prise de contact à chaque

Après avis unanimement favorable du Comité technique du 7 décembre 2018, du conseil académique du 13 décembre 2018
Présenté en Conseil d'administration du 20 décembre 2018

transmission de la Reconnaissance Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) : présentation de la mission, proposition de rendez-vous				dépôt de RQTH
Proposition de rendez-vous de suivi annuel, pour les personnels BOE	Pôle Qualité de vie au travail		<i>A mettre en place</i>	1 proposition de suivi
Prise en compte des besoins d'aménagements dans le cadre des formations proposées aux personnels	DRH : Pôle Formation des personnels et recrutement	<i>Dès rentrée 2019</i>		1 possibilité pour les agents d'exprimer leur besoin
Développement des partenariats avec les organismes du champ du handicap pour les personnels	DRH : Pôle Qualité de vie au travail		<i>A développer</i>	1 prise de contact
Accompagnement et suivi de l'aménagement du poste de travail	Pôle Qualité de vie au travail - Médecin de prévention	<i>A pérenniser</i>	<i>A pérenniser</i>	A chaque demande d'aménagement
Promotion des dispositifs liés au handicap (prestations d'action sociale, congé de présence parentale...)	DRH – Assistante sociale	<i>A créer</i>		4 fois par an
Soutien à l'emploi adapté				
Développement des marchés réservés	Service des Achats et de la Commande Publique		<i>A impulser</i>	1 marché et 1 lot

Après avis unanimement favorable du Comité technique du 7 décembre 2018, du conseil académique du 13 décembre 2018
Présenté en Conseil d'administration du 20 décembre 2018

Informations complémentaires – INDICATEURS :

Nombre de personnels BOE et ratios

Evolution du taux d'emploi direct et du taux d'emploi légal²

Recours aux prestataires de services adaptés/ Nombre de marchés réservés

Nombre de personnels sensibilisés lors des actions de sensibilisation

Types d'aménagements mis en place

Nombre de personnels inscrits aux formations

² Taux d'emploi direct : Nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi / effectif total rémunéré (ETR).

Taux d'emploi légal : Nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi + nombre d'unités déductibles / effectif total rémunéré (ETR).

3. Offre de formation et insertion professionnelle

L'Université du Mans propose une offre de formation pluridisciplinaire, à travers 3 Unités de Formation et de Recherche (UFR) (Lettres, Langues et Sciences Humaines ; Droit, Sciences Economiques et de Gestion ; Sciences et Techniques), 1 école d'ingénieurs et 2 Instituts Universitaires de Technologie (IUT), le tout sur deux campus : Laval et Le Mans.

L'Université compte pour l'année 2018, 11 140 étudiants dont 817 en formation continue, 388 étudiants en alternance, 879 en enseignement à distance(EAD).

Plusieurs formations abordent la thématique du handicap, telles que la filière STAPS (Sciences et techniques des activités physiques et sportives) à travers le parcours APAS (Activité physique adaptée et santé) ou le Master Développement, Intégration, Sport et Culture.

Le SUIO-IP accompagne les étudiants dans leur parcours universitaire et pour leur insertion professionnelle. Plusieurs événements sont organisés chaque année, tels que « Jobs d'été » ou « Réseau-stage » où les entreprises handi-accueillantes sont identifiées via un affichage sur leur stand.

ACTIONS	PILOTES	2019	2020	CIBLE/COUT
Offre de formation				
Recensement de toutes les formations liées à la thématique du handicap	SEVU	<i>A créer</i>		1 liste établie
Présentation du Relais Handicap lors de la journée TREMPIN vers l'Enseignement Supérieur (lien Lycées- Université)	SUIO-IP	<i>A impulser - Au mois de novembre</i>	<i>Au mois de novembre</i>	1 fois par an
Initier une sensibilisation de l'adaptation de l'enseignement à distance des étudiants en situation de handicap	SEVU - PRN		<i>A impulser</i>	1 information

Après avis unanimement favorable du Comité technique du 7 décembre 2018, du conseil académique du 13 décembre 2018
Présenté en Conseil d'administration du 20 décembre 2018

Proposition d'une Unité d'enseignement d'ouverture (UEO) sur le Handicap aux étudiants	SEVU – Relais Handicap	<i>Pérennisation - Semestre pair</i>	<i>Pérennisation - Semestre pair</i>	20 heures
Insertion professionnelle				
Bilan et pérennisation de la convention Cap Emploi – Université pour les étudiants 2017-2020	SEVU - Relais Handicap	<i>2017-2020</i>	<i>2017-2020</i>	1 convention
Réseau-Stage : participation Cap Emploi et identification des entreprises souhaitant mettre en avant leur politique handicap	SUIO-IP	<i>Pérennisation – en novembre</i>		1 identification des entreprises handi-accueillantes
Lien Relais Handicap/DRH pour le recrutement (vivier étudiants)	Relais Handicap – DRH		<i>A impulser</i>	1 réunion par an
Sensibilisation des étudiants de Master en situation de handicap à la poursuite d'études en doctorat	Pôle doctoral		<i>A impulser</i>	1 temps d'échanges par an
Participation du Relais Handicap à des salons d'orientation	Relais Handicap	<i>Pérennisation et développement - janvier</i>	<i>Pérennisation - développement janvier</i>	1 participation

Informations complémentaires INDICATEURS :

Nombre d'étudiants inscrits à l'UEO
 Nombre d'heures de formation liées à la thématique du handicap
 Nombre de situation de partenariat ou de convention
 Nombre de personnes ayant reçu une information sur le Relais Handicap
 Nombre d'heures de formations supplémentaires en EAD

4. Thématiques et projets de recherche

L'Université du Mans est tutelle de 15 Laboratoires de recherche, dont 6 unités mixtes de recherche CNRS. Elle compte 390 chercheurs et enseignants-chercheurs et 260 doctorants.

Depuis plusieurs années, le handicap a donné lieu à plusieurs projets de recherche:

- **Projet « çATED »** 2013/2017: Étude de nouvelles approches de communication et de leur instrumentation, y compris en situation de mobilité (Smartphones, tablettes graphiques), dans le but d'enrichir les possibilités d'interaction avec les personnes autistes. Centre de Recherche en Education de Nantes (CREN) - Philippe TEUTSCH, Patrice BOURDON,
- **Projet « EmoTED »** 2015/2017 : Développement d'un démonstrateur basé sur les technologies du virtuel, d'expression et de reconnaissance d'émotions par animation d'avatars. Ce démonstrateur facilitera les sessions d'apprentissage pour les personnes avec autisme. Laboratoire d'Informatique de l'Université du Mans (LIUM) - Équipe EIAH - Pierre LAFORCADE,
- **Projet « ESCAPE IT! »** 2017/2018 : Ce projet aborde la complexité de la conception de jeux sérieux pédagogiques lorsqu'ils sont adaptés à un public et à un domaine d'apprentissage spécifique, et lorsque le besoin d'adaptation (dynamique) des jeux au profil de l'apprenant est nécessaire. Le domaine d'application du projet consiste à concevoir et développer un jeu sérieux à destination d'enfants présentant un trouble du spectre de l'autisme. LIUM - Équipe Environnement Informatique pour l'Apprentissage Humain (EIAH)- Pierre LAFORCADE,
- **Projet « ARVAD »** : Apprentissage par la réalité virtuelle : logiciel aide au déplacement pour élèves présentant un trouble du spectre de l'autisme - Unité Locale d'Inclusion Scolaire (ULIS) - LIUM - équipe EIAH - Lahcen OUBAHSSI.

Il fait également l'objet de plusieurs thématiques de recherche et de publications :

- Enfants handicapés dans la Rome Antique – Centre de Recherche en Archéologie, Archéosciences, Histoire (CReAAH) - Annie ALLELY
- Histoire de la psychiatrie – XIXème –XXème siècle- TEMOS - Hervé GUILLEMAIN
- Travaux sur la motricité (avec le Centre de l'Arche) – Motricités, Interactions, Performance (MIP) – dir. Abdel RAHMANI
- Nouveaux matériaux pour la chirurgie régénératrice osseuse – Institut des Molécules et Matériaux du Mans (IMMM) – Erwan NICOL

Après avis unanimement favorable du Comité technique du 7 décembre 2018, du conseil académique du 13 décembre 2018
Présenté en Conseil d'administration du 20 décembre 2018

Afin de développer la visibilité des thématiques et projets de recherche liés au handicap, plusieurs actions ont été convenues :

ACTIONS	PILOTES - partenaires	2019	2020	CIBLE/COÛT
Organisation d'un colloque d'une table ronde ou d'une exposition scientifique sur la thématique du handicap	Service Recherche et Ecoles doctorales		<i>A impulser</i>	1 évènement lié à la thématique du handicap
Promouvoir le doctorat auprès des étudiants en situation de handicap	SEVU – Relais Handicap		<i>A mettre en œuvre</i>	1 communication auprès des étudiants de Master 1
Sensibilisation des responsables de Formation de Master et Directeurs de Laboratoire et Ecoles doctorales pour la poursuite des études en thèse	SEVU		<i>A réaliser</i>	1 communication auprès des personnels
Communiquer sur les recherches qui touchent au Handicap	Service Communication et Laboratoires		<i>A réaliser</i>	Réalisation de vidéos pour le site internet

Informations complémentaires - INDICATEURS

Nombre d'étudiants en situation de handicap bénéficiant de contrats doctoraux

Nombre d'évènements liés au handicap organisés

Temps de formation auprès des responsables de Master, des directeurs de Laboratoire et des Ecoles doctorales

5. Accessibilité

Cet axe réunit plusieurs thématiques: l'accessibilité du bâti et la sécurité ainsi que l'accessibilité numérique et documentaire.

La Direction des Affaires Techniques et Immobilières (DATI) de l'Université assure les missions d'entretien, d'amélioration et d'extension du patrimoine immobilier de l'Université (mises aux normes, mises en sécurité, réhabilitations, créations, réparations, adaptations, chauffage des locaux...) ; et plus précisément les travaux liés à l'accessibilité du bâti.

« Depuis le 1er janvier 2015, les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) permettent à tout gestionnaire ou propriétaire d'établissement recevant du public (ERP) ou d'installation ouverte au public (IOP) de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après cette date et dans le respect des obligations fixées par la loi du 11 février 2005. Un Ad'AP correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité, en contrepartie de la levée des risques de sanction. » (Ministère de la Transition écologique et solidaire).

Pour ce faire, l'Ad'AP de l'Université a été déposé début octobre 2018. L'estimation de la totalité de la mise aux normes pour les personnes en situation de handicap est de 11,7 M€. Ces travaux sont à effectuer sur 9 ans. Il a été adopté en Conseil d'Administration du 22 novembre 2018.

L'Université possède un Service Santé et sécurité au Travail (SST). Ses missions sont de conseiller et assister le Président de l'université et les directions des composantes dans la définition et la mise en œuvre des actions de prévention des risques dans les domaines de la sécurité et de la santé des personnels et des usagers, d'œuvrer en faveur de la protection de l'environnement, d'entretenir des relations permanentes avec les acteurs de prévention tels que : Commission d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), médecin de prévention, assistants de préventions ...

L'accessibilité englobe l'aspect numérique et l'aspect documentaire. L'Université du Mans a récemment travaillé sur son schéma directeur du numérique. Cette réflexion engagée a permis de faire le lien avec ce schéma directeur du handicap et de mettre en lumière la nécessité d'engager un diagnostic à sujet.

Après avis unaniment favorable du Comité technique du 7 décembre 2018, du conseil académique du 13 décembre 2018
Présenté en Conseil d'administration du 20 décembre 2018

ACTIONS	PILOTES - partenaires	2019	2020	CIBLE/COÛT
Accessibilité du bâti				
Mettre en place des réunions de concertation pour la priorisation des travaux d'accessibilité	DATI - services concernés, le Relais Handicap et le Pôle Qualité de vie au travail		<i>A impulser</i>	1 réunion par an
Communication sur l'agenda de mise en accessibilité	DATI – Service Communication	<i>A réaliser</i>		Ad'AP : 11,7 M€, à réaliser sur 9 ans - 1 communication
Identification des partenariats à développer pour la vie des étudiants sur les campus (transport, logement...)	SEVU Service SST	<i>Partenariats existants</i>	<i>Partenariats à développer</i>	1 diagnostic
Création d'un plan cheminement accessible des campus	DATI	<i>A créer</i>		1 plan de l'accessibilité du campus
Accessibilité numérique				
Identifier les possibilités et les besoins d'accessibilité numérique du site web et des outils numériques	Direction des Services Informatique (DSI) - PRN		<i>A mettre en œuvre</i>	1 diagnostic d'accessibilité
Ressources documentaires				
Initier une réflexion sur l'accessibilité des ressources documentaires	SCD		<i>A mettre en place</i>	1 réunion
Sécurité				
Adapter et diffuser les consignes de sécurité et d'évacuation pour les usagers en situation de handicap	Service SST	<i>A réaliser</i>		1 communication
Formaliser une procédure incendie pour les usagers à mobilité réduite	DATI – Service SST			1 document

Informations complémentaires INDICATEURS

Liste des travaux réalisés et coût

Nombre de personnes sensibilisées / informées

Types de documents réalisés concernant l'accessibilité, la sécurité

Glossaire

Ad'AP : Agenda d'Accessibilité Programmé

BOE : Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi

CHSCT : Commission d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail

CRéAAH : Centre de Recherche en Archéologie, Archéosciences, Histoire

CREN : Centre de Recherche en Education de Nantes

CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

CSUMPS : Centre de Santé Universitaire Médico-Psycho-Social

DATI : Direction des Affaires Techniques et Immobilières

DRH : Direction des Ressources Humaines

DSI : Direction des Système d'Information

EIAH : Environnement Informatique pour l'Apprentissage Humain

ERP : Etablissement Recevant du Public

IOP : Installation Ouverte au Public

IUT : Institut Universitaire de Technologie

LIUM : laboratoire d'Informatique de l'Université du Mans

PRN : Pôle Ressources Numériques

SCD : Service Commun de Documentation

SEVU : Service des Etudes et de la Vie Universitaire

SST : Santé et Sécurité au Travail

SUIO-IP : Service universitaire pour l'Information, l'Orientation et l'Insertion Professionnelle

UEO : Unité d'Enseignement d'Ouverture

ULIS : Unité Locale d'Inclusion Scolaire